

AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052002-DE
Reçu le 26/05/2026

SYNDICAT MIXTE
DORDOGNE
MOYENNE
CÈRE AVAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU****SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL****N°20260520-02****DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 23
- votants = 23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE.

Secrétaire de séance : MALAVERGNE Dominique

Présents : 21

AYROLES Francis, BEX Jean-François, CANTAREL Marie-Hélène, CESANO Lionel, CHEYROU Frédéric, CHIEZE Adrien, JOS Rémy, LABORIE David, LABRUNIE François, LAUNAY Jean, LEBOUVIER Adrien, LE ROUX Michel, MALAVERGNE Dominique, MOULENES Serge, MULLER Christine, NAYRAC Jean-Luc, RIEBER Alain, RIGAL Christian, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, VALLEE Stéphanie

Suppléants votants : 2

HOSPITAL Gilbert suppléant de SEINCE Alain, BARDIN Frédéric suppléant de VERGNES Frédéric

Excusés ou absents : 4

DELCHIE Alain, PRADAYROL Josiane, SEINCE Alain, VERGNES Frédéric

Suppléants sans droit de vote en présence du titulaire : 8

ROCHE Yannick, BITARELLE René, GALOPPIN Véronique, MALVEZIN Pascal, GARCIA WETZEL Nathalie, LUDIER Stéphane, LANDES Michel, VEYSSIERE Alain

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la candidature de Monsieur Francis AYROLES,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants.....	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs.....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	23
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AYROLES Francis	23	Vingt-trois

Le comité syndical, après vote des membres présents ou représentés, décide de proclamer Monsieur Francis AYROLES, Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) et le déclare installé dans ses fonctions.

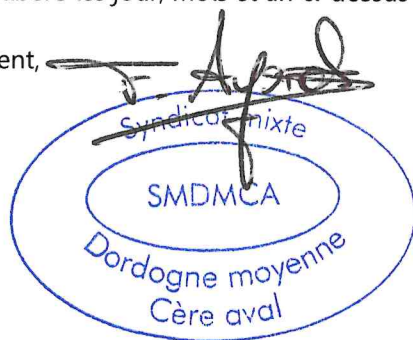
AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052002-DE
Reçu le 26/05/2026

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'n' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).